Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC01-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

COLOMBES
HABITAT PUBLIC

DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-01 DU 2 OCTOBRE 2026

ACCEPTATION DE CESSIONS FONCIERES DES PARCELLES CADASTREES C132 SITUEES RUE PAUL BERT BD PIERRE DE COUBERTIN A COLOMBES

Membres présents : Monsieur Joakim GIACOMONI, Président, membre de droit,
Madame Sandrine BARBE, Administrateur
Monsieur Alexandre GIUDICELLI, Administrateur
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président
Monsieur Denis BUTAYE, Administrateur
Madame Yvonne PERICHON, Administrateur

Membre excusé et représenté : Madame Josiane FISCHER, Administrateur

Publiée le : 7 octobre 2026

Vu les articles R 421-12 et R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la Déclaration d'Utilité Publique du 7 juillet 2015 et l'ordonnance d'expropriation du 20 juillet 2016 relatives au projet de travaux d'extension du tramway T1,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration N°2021-11 du 14 décembre 2021 autorisant la cession de différentes parcelles de Colombes Habitat Public pour la réalisation du projet cité ci-dessus,

Considérant l'avis des Domaines N° 27754695 en date du 24 novembre 2025, portant la valeur des biens à 56 280 €,

Vu l'offre du Département notifiée par courrier du 29 juin 2026 d'acquérir les deux parcelles cadastrées C132 pour un montant de 56 280 €HT conformément à l'avis de France Domaine,

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC01-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Directeur Général,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Autorise Monsieur Le Directeur général à intervenir au nom de Colombes Habitat Public pour tous les actes relatifs à cette cession avec le Département pour la somme de 56 280 €HT, conformément à l'avis des domaines rendu le 24 novembre 2025 pour les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section C n°132 d'une emprise de 30 m² à extraire de la parcelle C n°132 située rue Paul Bert.
- Parcelle cadastrée section C n°132 d'une emprise de 37 m² à extraire de la même parcelle située Bd Pierre de Coubertin.

ARTICLE DEUXIEME :

Le Département prendra en charge les frais de géomètre et d'acte notarié liés à l'ensemble de la cession sus visée.

.

Joakim GIACOMONI
Président
Maire de Colombes

Arnaud THOREL
Vice-Président

Sandrine BARBE
Administrateur

Alexandre GIUDICELLI
Administrateur

Denis BUTAYE
Administrateur

Josiane FISCHER
Administrateur

Yvonne PERICHON
Administrateur

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC02-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

COLOMBES
HABITAT PUBLIC

DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-02 DU 2 OCTOBRE 2026

AUTORISATION D'UN SECOND EMPRUNT POUR LE PREFINANCEMENT DES VEFA ACCUEIL ET MARIGNAN A COLOMBES

Membres présents : Monsieur Joakim GIACOMONI, Président, membre de droit,
Madame Sandrine BARBE, Administrateur
Monsieur Alexandre GIUDICELLI, Administrateur
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président
Monsieur Denis BUTAYE, Administrateur
Madame Yvonne PERICHON, Administrateur

Membre excusé et représenté : Madame Josiane FISCHER, Administrateur

Publiée le : 7 octobre 2026

Vu les articles R 421-12 et R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant la décision du bureau du Conseil d'administration 2025-01 du 19 juin 2025 autorisant l'acquisition de 6 logements PLAI en VEFA auprès de MARIGNAN,

Considérant la décision du bureau du Conseil d'administration 2025-02 du 03 décembre 2025 autorisant l'acquisition de 136 logements (55 PLAI, 57 PLUS et 24 PLS) en VEFA auprès d'ACCUEIL Immobilier,

Considérant le besoin de préfinancer ces deux acquisitions en VEFA par le recouvrement de l'appel de fonds exigé à la signature de l'acte prévu fin 2026,

Considérant l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations permettant un préfinancement à taux fixe (TLA+0,70%) sur 2 ans maximum,

Considérant la décision du bureau du Conseil d'administration 2026-1du 9 juillet 2026 autorisant la souscription d'un prêt DUOZ auprès de la Caisse de Dépôts pour le préfinancement des VEFA précitées pour un montant de 7 518 283 €,

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC02-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Directeur Général,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Autorise Monsieur le Directeur Général à :

- contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un second prêt DUOZ destiné à préfinancer les opérations de VEFA ACCUEIL Immobilier et MARIGNAN, dont les caractéristiques financières sont définies ci-après,

	Prêt concerné
Type de prêt :	**DUOZ**
Montant du prêt	***5 954 052 €***
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	2,40%
Taux Effectif Global	2,40%
Phase d'amortissement :	
Durée	2 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,0%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,7%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC02-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

ARTICLE DEUXIEME :

Autorise Monsieur le Directeur Général de l'Office à procéder aux appels de fonds à la suite de la contractualisation du prêt.

Joakim GIACOMONI
Président
Maire de Colombes

Arnaud THOREL
Vice-Président

Sandrine BARBE
Administrateur

Alexandre GIUDICELLI
Administrateur

Denis BUTAYE
Administrateur

Josiane FISCHER
Administrateur

Yvonne PERICHON
Administrateur

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC03-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

COLOMBES
HABITAT PUBLIC

DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-03 DU 2 OCTOBRE 2026

AUTORISATION D'EMPRUNT CDC POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE 1-4 METZ À COLOMBES

Membres présents : Monsieur Joakim GIACOMONI, Président, membre de droit,
Madame Sandrine BARBE, Administrateur
Monsieur Alexandre GIUDICELLI, Administrateur
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président
Monsieur Denis BUTAYE, Administrateur
Madame Yvonne PERICHON, Administrateur

Membre excusé et représenté : Madame Josiane FISCHER, Administrateur

Publiée le : 7 octobre 2026

Le Bureau,

Vu les articles R 421-12 et R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la convention pluriannuelle relative au renouvellement urbain du quartier du Petit Colombes,

Considérant que la résidence 1-4 Metz s'inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Petit-Colombes, site d'intérêt national ; que cette opération engagée par Colombes Habitat Public s'inscrit dans le cadre de ce programme ambitieux, qui vise la transformation durable du quartier à travers la réhabilitation énergétique et la résidentialisation de plus de 1 000 logements sociaux, la résidentialisation, des démolitions ciblées et l'amélioration du cadre de vie ;

Considérant que l'opération de réhabilitation thermique, dont le prix de revient s'élève à 9,2 M€ TTC (9 187 872 €), porte sur 156 logements ;

Vu le plan de financement de l'opération,

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC03-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Autorise Monsieur Le Directeur général à intervenir au nom de Colombes Habitat Public pour contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le prêt nécessaire pour le financement de l'opération de réhabilitation de la résidence 1-4 Metz à Colombes selon les caractéristiques suivantes :

Prêt concerné	
Type de prêt	ECO PRET
Montant du prêt	**1 390 966 €**
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Années
Taux de période	1,5%-0.25 bp
Taux Effectif Global	1,25%
Phase d'amortissement	
Durée	30 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	-0,25 bp
Taux d'intérêt	1,25%
Périodicité	Annuel
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	0
Modalité de révision	Double révisibilité limité
Taux de progressivité des échéances	0 %

Autorise le directeur général à solliciter la garantie d'emprunt auprès de la Ville Colombes.

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC03-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

ARTICLE DEUXIEME :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département des Hauts-de-Seine.

Joakim GIACOMONI
Président
Maire de Colombes
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Arnaud THOREL
Vice-Président

Sandine BARBE
Administrateur

Alexandre GIUDICELLI
Administrateur

Denis BUTAYE
Administrateur

Josiane FISCHER
Administrateur

Yvonne PERICHON
Administrateur

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC04-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

COLOMBES
HABITAT PUBLIC

DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-04 DU 2 OCTOBRE 2026

AUTORISATION D'EMPRUNT CDC POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE RESIDENTIALISATION DE LA RESIDENCE 1-4 METZ À COLOMBES

Membres présents : Monsieur Joakim GIACOMONI, Président, membre de droit,
Madame Sandrine BARBE, Administrateur
Monsieur Alexandre GIUDICELLI, Administrateur
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président
Monsieur Denis BUTAYE, Administrateur
Madame Yvonne PERICHON, Administrateur

Membre excusé et représenté : Madame Josiane FISCHER, Administrateur

Publiée le : 7 octobre 2026

Le Bureau,

Vu les articles R 421-12 et R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la convention pluriannuelle relative au renouvellement urbain du quartier du Petit Colombes,

Considérant que la résidence 1-4 Metz s'inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Petit-Colombes, site d'intérêt national,

Considérant que cette opération engagée par Colombes Habitat Public s'inscrit dans le cadre de ce programme ambitieux, qui vise la transformation durable du quartier à travers la réhabilitation énergétique et la résidentialisation de plus de 1 000 logements sociaux, la résidentialisation, des démolitions ciblées et l'amélioration du cadre de vie ;

Considérant que l'opération de résidentialisation dont le prix de revient s'élève à 1,7 M€ TTC (1 715 306 €), porte sur un site composé de156 logements :

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC04-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Vu le plan de financement de l'opération,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Autorise Monsieur Le Directeur général à intervenir au nom de Colombes Habitat Public pour contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le prêt nécessaire pour le financement selon les caractéristiques suivantes :

Prêt concerné	
Type de prêt	PAM
Montant du prêt	**1 226 729 €**
Commission d'instruction	0€
Durée de la période	Années
Taux de période	1,5%+0.60 bp
Taux Effectif Global	2,1%
Phase d'amortissement	
Durée	25 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	+0,60 %
Taux d'intérêt	2,1 %
Périodicité	Annuel
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	0
Modalité de révision	Double révisibilité limité
Taux de progressivité des échéances	0 %

ARTICLE DEUXIEME :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département des Hauts-de-Seine.

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC04-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Joakim GIACOMONI

Président
Maire de Colombes
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Arnaud THOREL

Vice-Président

Sandine BARBE
Administrateur

Alexandre GIUDICELLI
Administrateur

Denis BUTAYE
Administrateur

Josiane FISCHER
Administrateur

Yvonne PERICHON
Administrateur

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC05-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

COLOMBES
HABITAT PUBLIC

DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-05 DU 2 OCTOBRE 2026

AUTORISATION D'EMPRUNT CDC POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE HACHETTE À COLOMBES

Membres présents : Monsieur Joakim GIACOMONI, Président, membre de droit,
Madame Sandrine BARBE, Administrateur
Monsieur Alexandre GIUDICELLI, Administrateur
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président
Monsieur Denis BUTAYE, Administrateur
Madame Yvonne PERICHON, Administrateur

Membre excusé et représenté : Madame Josiane FISCHER, Administrateur

Publiée le : 7 octobre 2026

Le Bureau,

Vu les articles R 421-12 et R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la convention pluriannuelle relative au renouvellement urbain du quartier du Petit Colombes,

Considérant que la résidence Hachette (139-143 boulevard Charles de Gaulle) s'inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Petit-Colombes, site d'intérêt national ; que cette opération vise la transformation durable du quartier à travers la réhabilitation énergétique et la résidentialisation de plus de 1 000 logements sociaux,

Considérant que l'opération de réhabilitation thermique, dont le prix de revient s'élève à 4,7 M€ TTC (4 695 450 €), porte sur 82 logements.

Vu le plan de financement de l'opération,

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC05-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Autorise Monsieur Le Directeur général à intervenir au nom de Colombes Habitat Public pour contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le prêt nécessaire pour le financement selon les caractéristique suivantes :

Prêt concerné	
Type de prêt	ECO PRET
Montant du prêt	**1 031 337 €**
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Années
Taux de période	1,5%-0.25 bp
Taux Effectif Global	1,25%
Phase d'amortissement	
Durée	30 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	-0,25 bp
Taux d'intérêt	1,25%
Périodicité	Annuel
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	0
Modalité de révision	Double révisibilité limité
Taux de progressivité des échéances	0%

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC05-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

ARTICLE DEUXIEME :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département des Hauts-de-Seine.

Joakim GIACOMONI
Président
Maire de Colombes
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Arnaud THOREL
Vice-Président

Sandine BARBE
Administrateur

Alexandre GIUDICELLI
Administrateur

Denis BUTAYE
Administrateur

Josiane FISCHER
Administrateur

Yvonne PERICHON
Administrateur

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC06-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

COLOMBES
HABITAT PUBLIC

DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-06 DU 2 OCTOBRE 2026

AUTORISATION D'EMPRUNT CDC POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE RESIDENTIALISATION DE LA RESIDENCE HACHETTE À COLOMBES

Membres présents : Monsieur Joakim GIACOMONI, Président, membre de droit,
Madame Sandrine BARBE, Administrateur
Monsieur Alexandre GIUDICELLI, Administrateur
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président
Monsieur Denis BUTAYE, Administrateur
Madame Yvonne PERICHON, Administrateur

Membre excusé et représenté : Madame Josiane FISCHER, Administrateur

Publiée le : 7 octobre 2026

Le Bureau,

Vu les articles R 421-12 et R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la convention pluriannuelle relative au renouvellement urbain du quartier du Petit Colombes,

Considérant que la résidence Hachette (139-143 boulevard Charles de Gaulle) s'inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Petit-Colombes, site d'intérêt national ; que cette opération vise la transformation durable du quartier à travers la réhabilitation énergétique et la résidentialisation de plus de 1 000 logements sociaux ,

Considérant que l'opération de réhabilitation thermique, dont le prix de revient de l'opération s'élève à 820 K€ TTC (820 879 €), porte sur 82 logements.

Vu le plan de financement de l'opération,

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC06-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Après avoir en délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Autorise Monsieur Le Directeur général à intervenir au nom de Colombes Habitat Public pour contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le prêt nécessaire pour le financement de l'opération selon les caractéristiques suivantes :

Prêt concerné	
Type de prêt	PAM
Montant du prêt	**428 790 €**
Commission d'instruction	0€
Durée de la période	Années
Taux de période	1,5%+0.60 bp
Taux Effectif Global	2,1%
Phase d'amortissement	
Durée	25 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	+0,60 %
Taux d'intérêt	2,1 %
Périodicité	Annuel
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	0
Modalité de révision	Double révisibilité limité
Taux de progressivité des échéances	0 %

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC06-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

ARTICLE DEUXIEME :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département des Hauts-de-Seine.

Joakim GIACOMONI
Président
Maire de Colombes
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Arnaud THOREL
Vice-Président

Sandine BARBE
Administrateur

Alexandre GIUDICELLI
Administrateur

Denis BUTAYE
Administrateur

Josiane FISCHER
Administrateur

Yvonne PERICHON
Administrateur

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC07-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

COLOMBES
HABITAT PUBLIC

DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-7 DU 2 OCTOBRE 2026

AUTORISATION D'EMPRUNT CDC POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE RESIDENTIALISATION DE LA RESIDENCE CANIBOUTS NORD À COLOMBES

Membres présents : Monsieur Joakim GIACOMONI, Président, membre de droit,
Madame Sandrine BARBE, Administrateur
Monsieur Alexandre GIUDICELLI, Administrateur
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président
Monsieur Denis BUTAYE, Administrateur
Madame Yvonne PERICHON, Administrateur

Membre excusé et représenté : Madame Josiane FISCHER, Administrateur

Publiée le : 7 octobre 2026

Vu les articles R 421-12 et R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que la résidence Canibouts Nord (496/500/504/508 rue Gabriel Péri, 77 rue des Côtes d'Auty) s'inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Petit-Colombes, site d'intérêt national ; que cette opération engagée par Colombes Habitat Public, s'inscrit dans le cadre de ce programme ambitieux, qui vise la transformation durable du quartier à travers la réhabilitation énergétique et la résidentialisation de plus de 1 000 logements sociaux, la résidentialisation, des démolitions ciblées et l'amélioration du cadre de vie ;

Considérant que l'opération de résidentialisation, dont le prix de revient s'élève à 2,7 M € TTC (2 714 358 €) porte sur un site composé 362 logements.

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC07-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Autorise Monsieur Le Directeur général à intervenir au nom de Colombes Habitat Public pour contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le prêt nécessaire pour le financement de l'opération de résidentialisation de la résidence Canibouts Nord à Colombes pour la somme de 1804 640 €.

Prêt concerné	
Type de prêt	PAM
Montant du prêt	**1 804 640 €**
Commission d'instruction	0€
Durée de la période	Années
Taux de période	1,5%+0.60 bp
Taux Effectif Global	2,1%
Phase d'amortissement	
Durée	25 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	+0,60 %
Taux d'intérêt	2,1 %
Périodicité	Annuel
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	0
Modalité de révision	Double révisibilité limité
Taux de progressivité des échéances	0 %

Accusé de réception en préfecture
092-484201157-20261007-DEC07-02102026-AI
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

ARTICLE DEUXIEME :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département des Hauts-de-Seine.

Joakim GIACOMONI
Président
Maire de Colombes
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Arnaud THOREL
Vice-Président

Sandine BARBE
Administrateur

Alexandre GIUDICELLI
Administrateur

Denis BUTAYE
Administrateur

Josiane FISCHER
Administrateur

Yvonne PERICHON
Administrateur